

Compte-rendu du Conseil municipal de Prades du vendredi 9 août 2019 à 10h

Présents : Arnaud Guy, Garçon Chantal, Henrich Pierre, Peloffi Hervé, Sabadie Vincent, Zalduendo Catherine

La démission du 1^{er} adjoint au Maire, Bonnet Jean, est actée par la Préfecture à la date du 1^{er} août 2019.

➤ **Travaux de voirie : tranche 2019**

Le Maire, Hervé Peloffi, présente la synthèse des devis proposés par les entreprises Sanchez et Rescanières (voir document d'analyse distribué).

L'entreprise Rescanières fait une proposition en « tri-couches » et une proposition en « enrobé ».

L'entreprise Sanchez ne pratique pas l'enrobé et présente un seul devis en « tri couches ».

Les 2 devis en « tri-couches » se tiennent à 1000 € près (37 282 € et 38 309 €).

Le devis en « enrobé » est plus élevé (48 533 €).

L'expérience nous montre aujourd'hui que la technique de « l'enrobé » est plus résistante dans le temps notamment face aux travaux réguliers de déneigement.

Après examen en détail des devis par Hervé Peloffi et Pierre Henrich, le montant du devis en enrobé peut être atténué : petits travaux pouvant être réalisés par Didier (rue mitoyenne au jardin de l'école), remise commerciale complémentaire.

De plus, Luc Cazampourre propose de participer à hauteur de 1500 € (montant correspondant à la différence entre le tri-couche et l'enrobé) si la solution de l'enrobé est retenue dans le chemin qui dessert son domicile. Dans ces conditions le conseil opte pour la solution de « l'enrobé ».

Par contre, pour rester dans l'enveloppe financière, toutes les zones de travaux prévues ne pourront être retenues.

Un choix est à faire par le conseil sur ce point.

Le maire propose de privilégier la zone de la Bexane qui draine l'activité commerciale du village et de remettre à la prochaine tranche la voie descendant au cimetière. Les efforts des restaurateurs pour animer le village méritent d'être soutenus.

La demande de subvention de la dernière tranche des travaux peut être lancée très rapidement pour une réalisation sur 2020.

Le conseil municipal se prononce par vote pour le devis Rescanières en enrobé :

- Pour = 5 voix
- Contre = 1 voix (Guy Arnaud)

Les travaux de voirie des zones suivantes seront donc réalisés dès la fin de l'été 2019 :

rue mitoyenne au garage ONF, place de la Bexane, chemin Lagadiou, descente sous la Bexane (jusqu'au premier caniveau), voie d'accès aux chalets 1 à 4, rue de l'école (Didier).

La prochaine tranche comprendra :

Le chemin du cimetière, les petites rues transversales entre la route et la rue principale, devant les chalets 5 et 6, la zone sous le caniveau entre les 2 terrains d'activités.

➤ **Compte-rendu de l'étude sur la vitesse de la traversée du village**

Le Maire présente les conclusions de l'analyse de la vitesse des véhicules qui traversent le village, dans les 2 sens, suite à l'installation, sur mai/juin, par les services de l'Équipement d'appareils de mesure aux 2 entrées du village.

Quelques chiffres :

- 50% des usagers circulent entre 0 et 30 km/h

- 50% des usagers entre 30 et 50 km/h
- 85% des véhicules ne dépassent pas 38 km/h

Même si les résultats des mesures restent plutôt équilibrés, la démarche de lutte contre les excès de vitesse dans le village sera poursuivie. La procédure réglementaire exigée par les services de l'Équipement sera mise en œuvre et un expert sera appelé pour faire des propositions d'améliorations (unique voie de validation par les services de l'Équipement).

On examinera ensuite la faisabilité technique et financière de ce dossier.

➤ **Projet de signalétique du village**

Pierre Henrich présente le dossier de signalétique préparé par Caroline Delattre, graphiste et membre de la communauté de Prades. Caroline a déjà élaboré le site internet du village. Le dossier complet, déposé la veille du conseil auprès de Pierre, sera transmis par voie électronique à chaque membre du conseil.

Les idées et les suggestions seront les bienvenues. Un délai d'un mois est proposé pour faire des retours.

Le dossier propose des messages d'information et des lieux d'installation de panneaux permettant à tout visiteur d'être guidé vers le patrimoine le plus emblématique de notre village.

Une vraie démarche touristique.

Les panneaux proposés seraient du type de ceux installés à Montailou, ce qui permettrait aussi d'assurer une harmonisation du site.

Sur le plan financier, le dossier prévoit un coût de prestation graphique de 720 € (devis de Caroline validé par le conseil à l'unanimité) et un coût estimatif de fabrication des panneaux de 2176 € à revoir en fonction des différents choix retenus (devis de Patrick Robinet de Montailou)

➤ **Emprunt relais subvention pour le terrain multisports**

La subvention de l'Etat ne sera pas versée avant la mise en paiement des factures du terrain multisports. Un emprunt relai court terme de 45 000 € sera donc contracté en attente des subventions.

La délibération est mise aux voix :

- Pour = 5 voix
- Abstention = 1 voix (Guy Arnaud)

➤ **Demande de Sophie Vizcaino**

La demande de réintégration de Sophie à la Poste est validée à l'unanimité pour 12h/semaine.

➤ **Location appartement 1^{er} étage de l'école**

Ce logement sera loué à partir du 1^{er} septembre pour un montant de 400€/mois à Gaëlle Rousseu

➤ **Vente des 2 chalets**

La vente des chalets numéro 1 et 2 est validée par délibération votée à l'unanimité au prix de 45000€ net vendeur frais d'agence inclus.

➤ **Armoire frigorifique**

Les devis de l'armoire frigorifique de la salle communale subventionnée par les chasseurs sont en cours.

➤ **Subvention club de football de Luzenac**

Le club de football de Luzenac est actuellement en difficulté financière due à un manque de subvention. Un enfant de Prades est membre de ce club.

Par solidarité **une subvention de 200 € est votée à l'unanimité pour aider ce club.**

Si chaque commune concernée suit l'exemple, le club pourrait retrouver un équilibre financier.

➤ **Subvention animation street art**

Marie Laure Bouchery a proposé durant les vacances d'été 2 stages de Street Art à destination des adolescents du village.

Afin de réduire les frais d'inscription individuels, une subvention de participation aux frais de fournitures de 350 € est votée à l'unanimité.

Questions diverses

- ❖ Le tourniquet du parc de jeux a été réparé par Guy Arnaud qui a procédé à des soudures. Bien que réparé, Guy Arnaud souhaite que le tourniquet ne soit plus mis à la disposition des enfants pour des raisons de sécurité.
Une autre solution de réparation ou de remplacement doit être trouvée.
- ❖ Après négociations de Pierre Henrich avec Casal Sport, le prestataire du terrain de sport, ce dernier a remis à la commune une dotation en nature (ballons, coupes, filets...) et un avoir de 500 € sur son catalogue d'équipements (choix à définir)
- ❖ Les abords du terrain multisports sont à finaliser. Il faut poser une bâche au niveau du talus et végétaliser, installer des bancs et une rambarde de sécurité au niveau de l'enrochement.
- ❖ L'extinction de l'éclairage public prendra effet courant septembre.
- ❖ La fontaine du Pijoulet est en cours de test et de réparation.

La séance est levée à 13 h.